



Mairie  
de  
Mérenvielle

# PROCES – VERBAL

De la séance du Conseil Municipal

Du 6 février 2021



**Le six du mois de février 2021 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune de Mérenvielle régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle de réunion de la Mairie sous la présidence de Mr Raymond ALEGRE, Maire.**

CONSEILLER(E)S	Présent(e)s	Excusé(e)s	Pouvoir à
ALEGRE Raymond	X		
MILHES Bernadette	X		
ASTUDILLO BRIONES GARRIGUES Clara	X		
BAUTE Philippe	X		
DUPUY Agnès	X		
GIRARD Pascal	X		
JONES Margaret	X		
MARAVAL Alain	X		
MORONI DENAT Martine	X		
REGNARD Armand	X		
SERIS Bernard	X		
<b><u>TOTAL :</u></b>	<b>11</b>		
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	<b>11</b>		

Le Conseil Municipal a été convoqué le 3 février 2021. Ont été adressés aux conseillers les documents relatifs aux délibérations à prendre au cours de la séance, en même temps que la convocation.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil régulièrement convoqué, à 10h30. Il appelle à candidature pour le secrétariat de séance. C'est Monsieur Alain MARAVAL qui est désigné secrétaire de cette séance.

Monsieur Raymond ALEGRE constate la présence des 11 membres du Conseil qui émargent la feuille de présence.

Le quorum étant largement atteint, il aborde ensuite l'ordre du jour prévu :

.....  
Secrétaire de séance : **Monsieur Alain MARAVAL a été nommé Secrétaire.**  
 .....

### **2021-01 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 DECEMBRE 2020**

Le Président de séance donne lecture à l'assemblée du procès-verbal en pièce jointe relatif à la séance du Conseil Municipal en date 7 décembre 2020. Monsieur le Maire fait appel à des questions éventuelles.

Madame MORONI-DENAT interroge Monsieur le Maire sur les suites données au niveau de l'équipe technique pour le sujet de l'éclairage public communal. Monsieur le Maire lui indique que la priorité reste la remise en état de l'éclairage de la place de la Mairie. Il signale que cela doit être la première priorité avant de passer à d'autres projets en la matière. Il confirme que l'enquête évoquée lors du dernier conseil reste d'actualité, mais devra être traitée dans un second temps.

Madame MORONI-DENAT signale aussi que l'éclairage défectueux pour le secteur de la gare n'est toujours pas réglé et qu'il est urgent d'intervenir. Monsieur le Maire lui répond que le parking de la gare relève de la compétence de la CCST et que le transfert au Syndicat départemental d'énergie de Haute-Garonne est engagé. Cela suppose que l'installation soit en état de marche avant le transfert effectif de la compétence.

Aucune autre observation ou commentaire sur le procès-verbal n'étant fait, Monsieur le Maire appelle au vote du conseil.

**La présente délibération a été approuvée à l'unanimité.**

<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>11</b>
<b>Pour</b>	<b>:</b>	<b>11</b>

### **2021-02 AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER UN ACTE DE CESSION DES DELAISSES DE VOIRIE AU PROFIT DE LA COMMUNE**

Cela concerne des délaissés propriété de l'Etat à proximité de la Gare de Mérenvielle, au lieu-dit Larroué, pour un lot de parcelles section A N° 660 – 661 – 662 représentant au total 3 439 m<sup>2</sup> à acquérir pour un montant de 2 000 €.

Monsieur le Maire appelle au vote pour cette délibération. Le résultat de ce vote est le suivant :

**La présente délibération a été approuvée à l'unanimité.**

<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>11</b>
<b>Pour</b>	<b>:</b>	<b>11</b>

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **1- Projet de boîtes à livres**

Madame la secrétaire de mairie assistant au conseil fait état de la réponse des services d'ATD31, concernant la procédure à mettre en œuvre pour concrétiser ce projet. Il est préconisé par ces services que :

- \* Monsieur le Maire doit prendre une décision, pour faire appel à des collaborateurs bénévoles pour la réalisation du projet,
- \* La nécessité de prévoir une convention avec ces collaborateurs bénévoles, ou a minima une fiche à signer par le Maire et à faire signer également par chaque collaborateur bénévole. Une fiche à signer également par les parents des enfants mineurs.
- \* La nécessité de bien poser le cadre et les conditions à respecter impérativement (engagements ad hoc à respecter par ces bénévoles). Cela concerne :
  - ✧ Les assurances appliquées aux activités, mais aussi les boîtes à livres considérées comme des biens communaux,
  - ✧ La réflexion aussi sur les tranches d'âge des jeunes accueillis dans les ateliers (âge minimum à définir par type d'atelier, accompagnement ou non par les parents, responsabilité des encadrants et nécessité de justifier la situation au regard du casier judiciaire pour l'encadrement des mineurs, normes d'encadrement (telle que par exemple la norme d'un maximum de 12 jeunes par encadrant, ...),
  - ✧ L'engagement des bénévoles à avoir pris connaissance des règles définies pour garantir leur adhésion à ces règles, en toute connaissance de cause.

Madame MORONI-DENAT indique la saisine ultérieure prévue de la commission communication, pour établir des documents de communication à diffuser aux habitants de Mérenvielle, afin de les informer du projet.



## 2- Acquisition d'un défibrillateur

Monsieur le Maire indique qu'il est urgent de se mettre en règle au niveau de la commune qui doit mettre à disposition au minimum un défibrillateur sur la Commune. Il fait état de 2 offres de prestataires reçues en mairie :

- \* Une offre de location sur la base 94,80 € par mois,
- \* Une offre d'achat du matériel sur la base d'un coût de 1380 €, avec un coût d'intervention au minimum annuel pour les entretiens de 169 € (batterie + électrode).

A titre d'information, une majorité se dégage en faveur de l'acquisition du matériel à l'issue des échanges sur ce sujet.

## 3- Informations diverses

Monsieur Le Maire informe le conseil sur les sujets divers suivants :

- \* L'isolation des combles des 2 appartements loués est prévue, dans le cadre des mesures gouvernementales en vigueur,
- \* Le changement de la porte d'entrée d'un des 2 appartements (porte très ancienne) est également prévu,
- \* Pendant le covid19, les agents communaux ont repeint l'intégralité de la salle communale.
- \* Il fait état également d'un souci avec un administré par rapport à la mise en œuvre du nouveau PLU.
  - ◇ Sur l'ancien PLU, cet administré n'a pas déposé de demande de permis pour agrandir sa maison. Il est contraint avec le nouveau PLU par la limitation à 10% de sa parcelle, pour l'emprise au sol de sa construction (hors piscine, mais terrasse comprise).
  - ◇ Cela concerne les 3 zones UBa de la commune.
  - ◇ Un courrier lui sera adressé pour lui signifier l'impossibilité de construire dans les conditions de sa parcelle. Sa maison actuelle ne permet pas la concrétisation de son projet d'extension.
- \* Il fait état des résultats du Compte financier provisoire 2020, diffusé en annexe de la convocation du conseil : excédent de résultat global de 195 k€ dont 49 k€ pour la section « investissement ».
- \* La réunion des directeurs des services des communes adhérentes à la CCST : Monsieur le Maire informe le conseil que régulièrement, une réunion des directeurs de services est programmée pour recenser les activités CCST, qui impactent les communes adhérentes. Madame la secrétaire de Mairie a participé à la dernière réunion et Monsieur le Maire l'invite à faire retour des informations recueillies à cette occasion. Elle indique :
  - ◇ Qu'une plate-forme dématérialisée est mise en place pour gérer les projets territoriaux au niveau communal, en lien avec les différents services ou établissements interfaces.
  - ◇ Que la CCST demande à chaque commune adhérente de désigner un correspondant municipal pour l'accueil des gens du voyage :
    - ✎ Avec pour objectif de participer aux réunions (y compris pour les petites communes), pour actualiser le plan d'implantation à l'échelle de la communauté de communes (plan actuel obsolète et sans évolution et mise à jour risque de se voir imposer une implantation par décision du préfet)
    - ✎ **Pascal GIRARD** accepte la désignation de correspondant pour ce dossier.
  - ◇ Que la CCST est dans l'obligation de travailler sur les modalités de la taxe ordures ménagères incitative.
  - ◇ Qu'elle doit aussi le faire sur le sujet du gaspillage alimentaire. Elle précise que le SIVOM Vallée de la Save est pressenti pour être le pilote sur ce dossier.

- ✧ Que l'élaboration du Plan Climat Air Energie Transports est engagée au niveau de la CCST. Monsieur le Maire précise qu'Armand REGNARD et Alain MARAVAL représentent la commune de Mérenvielle pour ce sujet.
- ✧ Que la CCST demande aux communes de désigner un correspondant pour la plateforme artisan/commerçant Covid19,
  - ✧ avec pour objectif le recensement des artisans & commerçants pour mettre en place un dispositif de type « click and collect » sur le site de la CCST :
  - ✧ **Pascal GIRARD** accepte également de représenter la Commune à ce titre.
- \* Pascal Girard fait part également d'informations en provenance du Centre social de la CCST, à savoir :
  - ✧ Qu'il n'y a pas de centre de vaccination Covid19 prévu dans l'immédiat sur le territoire de la CCST, mais que le conseil départemental souhaite que la CCST dispose d'un centre.
  - ✧

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 12h45.**